



## EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 550 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, vise à favoriser le développement durable au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec accorde la priorité à la réduction de la production de matières résiduelles selon le principe des 3RV-E;

**CONSIDÉRANT QUE** le suremballage, dans sa forme la plus superficielle, est une pratique qui contrevient aux objectifs fixés en 1 et 2, là où la présence d'un emballage n'est pas justifiée par une fonction (logistique, conservation, protection, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le suremballage est une pratique qui, en plus d'être dommageable pour l'environnement, augmente les coûts de gestion des déchets assurés par les contribuables et surcharge davantage nos sites d'enfouissement;

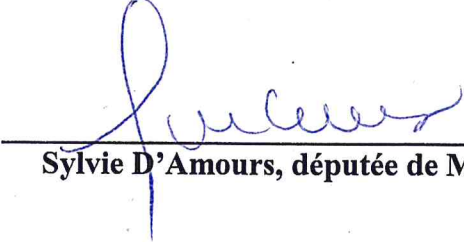
**CONSIDÉRANT QUE** certains pays européens, dont la France, ont pris des mesures sérieuses pour réduire le suremballage (normes, législation);

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- d'établir des normes restreignant au strict minimum l'usage d'emballages sur les produits de consommation;
- d'imposer une réglementation auprès des industries concernées afin de diminuer considérablement le suremballage (réduction à la source) en s'inspirant, par exemple, de modèles européens.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
Sylvie D'Amours, députée de Mirabel

06-12-2017  
Date de signature de l'extrait